



Association des Professeurs
des classes préparatoires
économiques et commerciales

Alain JOYEUX

Président de l'APHEC
Lycée Louis-le-Grand
123 rue Saint-Jacques
75005 PARIS
06 82 96 49 96
a.joyeux@orange.fr

ACPJE

*Association des professeurs des Classes
Préparatoires Juridiques et Économiques*

Ivan ARPIN

Président de l'ACPJE
Lycée Juliette Récamier
57 rue de la Charité
69002 LYON
06 11 59 60 36
ivan.arpin@gmail.com

à

Jean-Michel JOLION

*Conseiller en charge des formations du supérieur et de
l'orientation auprès de la ministre de l'Éducation Nationale, de
l'Enseignement supérieur et de la Recherche*

101 rue de Grenelle
75007 PARIS

Objet : Réforme du concours d'entrée au département Droit, Économie et Management de l'ENS Rennes, rénovation des programmes des CPGE ENS Rennes et demande d'audience

Paris, le 30 mars 2017

Monsieur le Conseiller,

En tant que présidents de l'Association des Professeurs des classes préparatoires Économiques et Commerciales (APHEC) et de l'Association des professeurs en Classes Préparatoires Juridiques et Économiques (ACPJE), nous nous adressons aujourd'hui à vous, après avoir appris par un courriel adressé aux chefs d'établissements par le directeur du département Droit, Économie et Management de l'ENS Rennes, M. LENHOF, que celui-ci avait transmis au ministère un projet de réforme du concours d'entrée et de rénovation des programmes. De plus, il demande que vos services puissent le valider rapidement et publier un arrêté au mois de mai pour une application au mois de septembre 2017.

Lorsque vous avez bien voulu recevoir des représentants de nos associations, il vous a été confirmé que les professeurs des classes préparatoires à l'ENS Rennes demandaient depuis plusieurs années que les programmes de leurs enseignements, datant de 1995, soient rénovés. Ils sont donc à l'unanimité favorables à leur évolution. Mais aujourd'hui, ils refusent la précipitation avec laquelle cette décision a été prise sans véritable concertation par l'ENS Rennes et s'opposent à sa volonté de voir vos services publier un arrêté ministériel dans les plus brefs délais.

Nous souhaitons attirer votre attention sur plusieurs points et aimerions vous rencontrer pour les aborder plus précisément:-

- Sur la forme, d'abord, nous regrettons vivement l'absence de concertation entre l'ENS Rennes et les enseignants des classes préparatoires. Une seule réunion d'information portant sur les grands axes d'évolution du département et de la réforme s'est tenue en juin 2016 à Rennes. Or, la convocation tardive des enseignants et des grèves SNCF n'ont pas permis que toutes les matières enseignées en classe préparatoire D1 y soient représentées.

Les représentants de l'ACPJE n'ont par ailleurs pas pu avoir connaissance par écrit des projets de programmes définis par les enseignants du département Droit, Économie et Management de sorte que les programmes définitifs sont finalement restés secrets jusqu'à la publication du mail de M. LENHOF voici quelques jours.

APHEC <http://aphec.it-sudparis.eu>
aphec-bureau@int-evry.fr

Association des Professeurs des classes préparatoires économiques et commerciales
Lycée Louis-le-Grand - 123 rue Saint-Jacques - 75005 PARIS

Nous ne comprenons pas cette façon de procéder alors que l'école nous avait affirmé que des échanges auraient lieu entre l'ACPJE et la direction du département Droit, Économie et Management et que des propositions nous seraient faites afin que nous puissions en discuter avant communication du projet au ministère. Il nous a par ailleurs été confirmé lors de la réunion du Comité de suivi et de concertation des CPGE du 15 mars dernier par la représentante du Ministère de l'Enseignement supérieur et celui de la DGESIP que toute rénovation des programmes et du concours se ferait de manière tripartite : écoles, inspections générales concernées, associations de professeurs. Nous sommes surpris de constater que cet engagement n'a pas été respecté. Il nous avait aussi été dit lors de cette même réunion que le Ministère souhaitait engager une réflexion sur l'identité de ces classes et leur place dans l'offre d'accès aux ENS avant de réformer les programmes. Or, rien de tout cela n'a été initié.

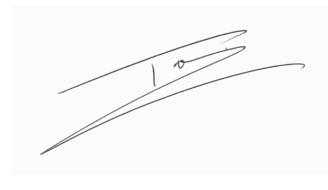
- Sur le fond, ensuite : décidés sans discussion avec les enseignants des classes D1, les projets qui vous sont soumis aujourd'hui pour approbation ne permettent pas de tenir compte des évolutions de ces dernières années au niveau du baccalauréat et du profil de nos élèves actuels. En effet, ils ne permettent pas de leur proposer une offre d'enseignement équilibrée et coordonnée avec celle du lycée et des universités, avec lesquelles nos classes sont conventionnées. À titre d'exemples :
 - Il n'y a pas d'articulation entre le programme de mathématiques appliquées tel qu'il est aujourd'hui défini et celui des baccalauréats généraux, notamment de la filière ES d'où est issue la majorité des étudiants des classes D1. Par ailleurs, le programme contient des incohérences internes.
 - Les épreuves de langues vivantes proposées ne s'inscrivent pas dans la continuité des épreuves du baccalauréat. Alors que celles-ci ont évolué pour permettre l'évaluation des compétences écrites et orales, ainsi que des acquis culturels, la réforme du concours décidée par l'ENS Rennes ne va pas dans ce sens. Par ailleurs, si tous les enseignants sont convaincus de la pertinence de l'introduction d'une seconde langue vivante au concours, alors qu'il n'y en avait qu'une seule obligatoire jusqu'à présent, ils souhaitent avoir la garantie que tous les établissements seront bien dotés par les rectorats des moyens adéquats pour pouvoir proposer une LV2 aux élèves.
 - Il n'y a pas d'articulation entre le programme du concours d'entrée à l'ENS Rennes (niveau L2) et les enseignements économiques et juridiques dispensés à l'université. Alors que la logique veut que nous nous inscrivions dans une optique de synergie entre CPGE et université, il s'avère que dans plusieurs matières, certaines parties du programme sont aujourd'hui enseignées au niveau L3, ce qui va compliquer l'élaboration des conventions entre les lycées et les universités partenaires.
 - La rédaction des programmes n'est pas assez précise pour permettre aux enseignants d'en cerner les limites et le niveau d'exigence attendu. Ces programmes ne nous semblent d'ailleurs pas tenir compte des volumes horaires alloués aux classes D1 (par exemple, 2 ou 3 heures de Droit par semaine, 2 heures d'Économie par semaine) et alors que la direction du département Droit, Économie et Management avait affiché en juin 2016 sa volonté générale de les alléger, cela n'est pas du tout le cas dans les projets d'arrêtés qui vous sont soumis.

Au vu de ces quelques éléments — nous pourrions en citer bien d'autres — vous comprendrez que la réforme proposée par l'ENS Rennes nous inquiète grandement. Nous vous sollicitons donc aujourd'hui pour vous rencontrer et pour que la publication des textes qui vous ont été adressés par l'ENS Rennes soit suspendue, ce qui permettrait d'organiser une véritable concertation entre école et enseignants, dans l'intérêt évident des futurs élèves des classes D1 et in fine, de l'ENS Rennes.

En espérant que vous répondrez favorablement à nos demandes, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller, nos salutations les plus respectueuses.



Alain JOYEUX



Ivan ARPIN

Copie à Mme Simone BONNAFOUS, Responsable de la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle.

APHEC <http://aphec.it-sudparis.eu>
aphec-bureau@int-evry.fr

Association des Professeurs des classes préparatoires économiques et commerciales
Lycée Louis-le-Grand - 123 rue Saint-Jacques - 75005 PARIS